



Bureau Directeur du 12 juillet 2007

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Monique Ansquer, Georges Format, , Claude Perruchet, Alain Koubi

Excusés : Jean-Pierre Feuillan, Jacques Taillefer

Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Philippe Bana, Cécile Mantel, Alxis Bertin (partiellement)

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 15h30. La réunion de tient sous la forme s'une conférence téléphonique.

1 – Le Bureau Directeur adresse ses plus vives félicitations à l'équipe de France Jeunes Filles et à son encadrement pour son très beau parcours au championnat d'Europe et le nouveau titre qu'elle apporte au Handball français. Ce résultat confirme, avec une nouvelle génération (jeunes filles nées en 1990 et 1991), les bons résultats des jeunes filles depuis quelques années (3ème à l'Euro 2005 et 4ème au Mondial 2006).

2 – Le Bureau Directeur débat sur les conditions de la mise en place de l'externalisation de la boutique fédérale avec la société FanAvenue (voir procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 5 janvier 2007, point 5 .1).

3 – Le Bureau Directeur prend connaissance et débat sur un projet d'insertion d'un encart publicitaire dans les prochains envois des annuaires fédéraux.

4 – Après avoir pris connaissance des résultats des appels à candidatures, et en avoir débattu, le Bureau Directeur délègue :

1) à la Ligue du Limousin l'organisation du match France – Égypte masculin du 25 octobre (Limoges),

2) à la Ligue du Centre l'organisation du match France – Égypte masculin du 27 octobre (Orléans),

3) à la Ligue Midi-Pyrénées l'organisation du match France - Côte d'Ivoire féminin du 14 novembre (Toulouse).

5 – Le Bureau Directeur prend connaissance et débat sur les dispositions mises en place pour l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration de la Ligue de la Réunion. Bien que la procédure relève uniquement de la compétence de la Ligue, la FFHB mettra tout en œuvre pour aider la Ligue et ses clubs à retrouver un fonctionnement harmonieux et l'indispensable rayonnement du Handball réunionnais.

6 - En application de l'article 2 de la section 2 du chapitre 1 de la convention FFHB/LNH (« *L'inscription des clubs membres de la LNH aux compétitions européennes relève de la compétence de la FFHB sur proposition de la LNH*») le Bureau Directeur entérine les modalités de qualification au titre de la saison 2007 - 2008 pour les coupes d'Europe 2008 - 2009, telles que proposées par le Comité Directeur de la LNH, à savoir :

- les deux premiers du championnat de D1 masculine seront inscrits en Champion's League ;
- le vainqueur de la coupe de France sera inscrit en coupe des coupes ;
- le vainqueur de la coupe de la Ligue sera inscrit en coupe EHF ;
- une deuxième place en coupe EHF est offerte en fonction du classement à l'issue du championnat de D1 masculine.

Si un club venait à être qualifié dans plusieurs coupes d'Europe, les modalités de qualification seront les suivantes :

- si le vainqueur de la coupe de France est qualifié en Champion's League, l'autre finaliste de la coupe de France est qualifié en coupe des coupes, à moins que cette équipe ne soit pas en D1 masculine lors de la saison 2008 – 2009 ; en ce cas, la place reviendrait au 3^{ème} du championnat 2007 – 2008.
- si les deux finalistes de la Coupe de France sont qualifiés en Champion's League, l'équipe classée 3^{ème} du Championnat de France de D1 masculine 2007 - 2008 est qualifiée en coupe des coupes ;
- si le vainqueur de la coupe de la Ligue est qualifié en Champion's League, en coupe EHF ou en coupe des coupes, l'autre finaliste de la coupe de la Ligue est qualifié en coupe EHF,
- si les deux finalistes de la coupe de la Ligue sont qualifiés en Champion's League, en coupe EHF ou en coupe des coupes, la place en coupe EHF est attribuée en fonction du classement du championnat.

7 – Le Bureau Directeur valide les règlements particuliers des Divisions 2 masculine et 1 féminine et, adoptés lors de leur assemblée générale respective les 16 et 20 juin 2007.

8 – André Amiel évoque la situation du Jury d'appel. Le Bureau Directeur rappelle que le Président et le Vice-président délégué ont tous pouvoirs pour gérer cette situation.

9 – André Amiel fait part au Bureau Directeur de ses prochains rendez-vous avec la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

La séance est levée à 17h30

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB